

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 janvier 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Délibération n° BC-2023-008

**Objet de la délibération : ADHESION A LA FEDERATION DES ECO-MUSEES ET MUSEES
DE SOCIETE POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept janvier, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à FABRE Gérard, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à GIULIANO Jérémy, GROS Michel donne procuration à LOUDES Serge, PAILLARD Carine donne procuration à PERO Franck.

Absents : CONSTANS Jean-Michel, PAUL Jacques, RAVANELLO Alain, SIMONETTI Pascal.

Secrétaire de Séance : Jérémy GIULIANO

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pour « décider de l'adhésion et du versement des cotisations aux associations ou aux organismes de droit privé ne nécessitant pas la désignation de représentant de la Communauté d'Agglomération. » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements culturels dont les Musées et le Centre d'art ;

CONSIDERANT que la Fédération des Eco-musées et Musées de Société œuvre à l'animation d'un réseau d'établissements patrimoniaux, à la mise en place de réflexions et formations sur le pratique muséale, au renforcement de la reconnaissance des écomusées et musées de société et de leur philosophie ainsi qu'à la veille documentaire sur les écomusées de société et la mise en échange ;

CONSIDERANT que cette adhésion permettra au Musée des Gueules Rouges et au Musée des Comtes de Provence de bénéficier des actions menées par la Fédération des Eco-musées et Musées de société ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2023, pour le Musée des Gueules Rouges s'élève à 485 € et, pour le Musée des Comtes de Provence, à 145 € ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à la Fédération des Eco-musées et des Musées de société sise 1, esplanade du J4 – 13213 MARSEILLE, au titre de l'année 2023 :
 - Pour un montant de 485 € pour le Musée des Gueules Rouges,
 - Et 145 € pour le Musée des Comtes de Provence,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

La dépense correspondante sera proposée au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

